Message 201

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 3031

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0577/SI

Retransmission de la réponse de l'Etat membre notifiant (Slovenia) à une demande d'informations complémentaires (INFOSUP) de European Commission.

MSG: 20243031.FR

1. MSG 201 IND 2024 0577 SI FR 16-01-2025 12-11-2024 SI ANSWER 16-01-2025

2. Slovenia

3A. Ministrstvo za gospodarski razvoj in tehnologijo (MGRT), Kotnikova ulica 5, SI -1000 Ljubljana, Irena Možek Grgurevič, tel. 01 400 3601, e-mail: irena.mozek@gov.si

3B. Ministrstvo za zdravje, Direktorat za javno zdravje, Štefanova ulica 5, 1000 Ljubljana, Mojca Triler, T: 386 1 478 6872, E-naslov: mojca.triler@gov.si

4. 2024/0577/SI - C50A - Denrées alimentaires

5.

6. Réponse de la République de Slovénie aux demandes de clarifications supplémentaires de la CE concernant la notification 2024/577/SI.

L’apposition du label «Bon choix» sur les denrées alimentaires permettra aux consommateurs d’identifier plus facilement les denrées alimentaires dont la composition nutritionnelle est favorable, conformément à la résolution nationale sur le programme national sur la nutrition et l’activité physique pour la santé 2015-2025 – ReNPPTDZ (1).
Les denrées alimentaires étiquetées par les producteurs avec le label «Bon choix» seront sélectionnées dans le régime alimentaire de tous les groupes de population en Slovénie, y compris les enfants et les adolescents.
Les conditions d’utilisation du label «Bon choix» sont donc choisies avec le plus grand soin et de manière à respecter toutes les lignes directrices nationales pertinentes en matière de nutrition, telles que, outre le ReNPPTDZ (1), les lignes directrices sur la nutrition dans les établissements d’enseignement (2) ou les lignes directrices sur la nutrition pour la création de règles de conduite visant à protéger les enfants contre les messages commerciaux inappropriés (3) et le programme de l’UE en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l’école, financé par la politique agricole commune de l’Union européenne (4).
En Slovénie, la consommation élevée de sucre et la prévalence de l'obésité sont particulièrement préoccupantes. Pour s'attaquer au problème de l'obésité au niveau national, le ministère de la Santé de la République de Slovénie a élaboré un plan stratégique visant à réduire progressivement le pourcentage de personnes en surpoids et obèses. L’un des principaux objectifs de la résolution sur la nutrition et l’activité physique pour la santé (ReNPPTDZ) 2015-2025 est de réduiredе 15 % la consommation de sucres libres, en mettant particulièrement l’accent sur les boissons sucrées et les sucreries (1).
Les résultats de la dernière étude internationale HBSC (Health Behaviour in School-aged Children) ont révélé qu'un cinquième (20,4 %) des adolescents sont classés comme étant en surpoids et obèses en fonction de leur IMC (5). Selon les dernières données disponibles, l'apport nutritionnel des adolescents slovènes ne répond pas aux recommandations pour une alimentation saine et durable, qui doivent être prises en compte dans les futures stratégies de santé publique (6).

Les données nationales sur les ventes fournies par les détaillants ont révélé que les sucreries et les boissons non alcoolisées représentaient plus de 50 % de l'ensemble des sucres libres vendus sur le marché slovène (7). Par conséquent, la limitation de la teneur en sucre dans les boissons non alcoolisées qui porteraient l'étiquette «Bon choix» est une mesure ciblée pour le choix d'aliments dont la composition nutritionnelle est favorable. L'utilisation d'édulcorants dans la transformation des aliments est un moyen moins souhaitable de réduire la teneur en sucre, car elle n'habitue pas les consommateurs à un goût moins sucré.
L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations sur l'utilisation d'édulcorants non sucrés (ENS) en 2023, déconseillant leur utilisation pour la gestion du poids ou pour réduire le risque de maladies non transmissibles (MNT). Cette recommandation s'appuie sur les résultats d'un examen systématique des données disponibles, qui révèle que l'utilisation des ENS ne présente aucun avantage à long terme pour la réduction de la graisse corporelle chez les adultes ou les enfants. Les résultats de l'examen suggèrent également des effets indésirables potentiels de l'utilisation à long terme des ENS, tels qu'un risque accru de diabète de type 2, de maladies cardiovasculaires et de mortalité chez les adultes (8). L'OMS indique que les recommandations contenues dans ces lignes directrices peuvent être mises en œuvre de diverses manières, notamment par des interventions visant à modifier les comportements, des politiques fiscales, la réglementation de la publicité des denrées alimentaires et des boissons, la révision de la composition des produits fabriqués industriellement, ainsi que par des systèmes d'étiquetage des produits, tels que le label «Bon choix» des denrées alimentaires dans notre cas.
Les colorants, tout comme les édulcorants, n'ont aucune valeur nutritive et leur utilisation remplace souvent des ingrédients naturels plus nutritifs. Les additifs alimentaires appartenant au groupe des colorants et des édulcorants ne contribuent pas à l'apport de nutriments sains tels que les fibres alimentaires, les vitamines ou les minéraux et peuvent encourager la consommation d'aliments plus transformés et moins sains au goût sucré et une couleur agréables.
Une plus grande exposition aux aliments ultra-transformés a été associée à un risque accru d'effets néfastes sur la santé, en particulier de maladies métaboliques, de troubles mentaux courants et de mortalité. Les résultats d'une méta-analyse récente réalisée par Lane M et al. (9) justifient l'élaboration de mesures de santé publique visant à réduire l'exposition aux aliments ultra-transformés, bien que les mécanismes de leur action nocive ne soient pas encore tous connus. De nouvelles études sur l'homme montrent des liens entre l'exposition aux additifs, y compris les édulcorants non sucrés, les émulsifiants, les colorants et les nitrates/nitrites, et les effets néfastes sur la santé (9).
Le projet «STOP» du programme de recherche Horizon 2020 de l'Union européenne (10) a révélé que les aliments ultra-transformés (UPF) sont associés à l'obésité infantile. Parmi les mesures proposées, les chercheurs ont inclus des politiques de soutien qui réduisent les incitations aux UPF au sein du système et de l'environnement alimentaires, en mettant particulièrement l'accent sur l'environnement alimentaire scolaire. L'introduction du label «Bon choix» pour les denrées alimentaires moins transformées et ne contenant pas d'additifs alimentaires appartenant au groupe des édulcorants et des colorants est l'une de ces mesures.
(1) Resolucija o nacionalnem programu o prehrani in telesni dejavnosti za zdravje 2015-2025 (Résolution sur le programme national de nutrition et d'activité physique pour la santé 2015–2025) (ReNPPTDZ) https://www.dobertekslovenija.si/wp-content/uploads/2017/10/Resolucija_.pdf
(2) JAKELJ, Melita, ZUPANC GROM, Renata, SIMČIČ, Irena, ŠKOFCA, Marko, KODELIČ, Mojca, LESJAK, Andreja, GREGORIČ, Matej, POLIČNIK, Rok, ĐUKIĆ, Branka, RANER, Ana, MUŠIČ, Simona, KORDIŠ, Tea, PAVLIČ, Helena, BLAZNIK, Urška, ŠIRCA-ČAMPA, Andreja, BENEDIK, Evgen, JAKELJ, Melita (éditeur), ZUPANC GROM, Renata (éditeur), GREGORIČ, Matej (éditeur). Smernice za prehranjevanje v vzgojno-izobraževalnih zavodih (Lignes directrices pour la nutrition dans les établissements d'enseignement). Édition en ligne. Ljubljana: Institut national d'éducation de Slovénie, 2024. https://gov.si/assets/ministrstva/MVI/Dokumenti/Osnovna-sola/Smernice-za-prehranjevanje-v-vzgojno-izobrazevalnih-zavodih.pdf.
(3) Ministère de la Santé de la République de Slovénie. Prehranske smernice za oblikovanje pravil ravnanja za zaščito otrok pred neprimernimi komercialnimi sporočili (Lignes directrices en matière de nutrition pour la création de règles de conduite visant à protéger les enfants contre les messages commerciaux inappropriés), Ljubljana, 2016. https://www.gov.si/assets/ministrstva/MZ/DOKUMENTI/Preventiva-in-skrb-za-zdravje/Varovanje-in-krepitev-zdravja/prehrana-in-telesna-dejavnost/prehranske_smernice-oglasevanje_072016.pdf
(4) Programme en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école https://www.gov.si/teme/solska-shema-sadja-zelenjave-in-mleka/
(5) JERIČEK KLANŠČEK, Helena, FURMAN, Lucija, ROŠKAR, Maja, DREV, Andreja, PUCELJ, Vesna, KOPRIVNIKAR, Helena, ZUPANIČ, Tina, KOROŠEC, Aleš. Z zdravjem povezana vedenja v šolskem obdobju med mladostniki v Sloveniji : izsledki

mednarodne raziskave HBSC (Comportements liés à la santé pendant la période scolaire chez les adolescents en Slovénie: résultats de l'enquête internationale HBSC), 2022. Édition électronique. Ljubljana: Institut national de santé publique, 2023. 1 source en ligne (1 fichier PDF (134 pages)), illustré. ISBN 978-961-7211-07-8. https://nijz.si/wp-content/uploads/2023/10/HBSC_e_verzija_obl_2023.pdf.
(6) Poličnik R, Hristov H, Lavriša Ž, Farkaš J, Smole Možina S, Koroušić Seljak B, Blaznik U, Gregorič M, Pravst I. Apport alimentaire des adolescents et alignement sur les recommandations pour une alimentation saine et durable: Résultats de l'étude SI.Menu. Éléments nutritifs 2024 Juin 17;16(12):1912. doi: 10.3390/nu16121912. PMID: 38931267; PMCID: PMC11206795.
(7) Zupanič N, Miklavec K, Kušar A, Žmitek K, Fidler Mis N, Pravst I. Teneur totale en sucre libre des aliments préemballés et des boissons non alcoolisées en Slovénie. Éléments nutritifs 2018 Jan 30;10(2):151. doi: 10.3390/nu10020151. PMID: 29385691; PMCID: PMC5852727.
(8) Utilisation d'édulcorants non sucrés: Ligne directrice de l'OMS. Genève: Organisation mondiale de la santé; 2023. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.
(9) Lane M M, Gamage E, Du S, Ashtree D N, McGuinness A J, Gauci S et coll. Exposition aux aliments ultra-transformés et effets néfastes pour la santé: examen général des méta-analyses épidémiologiques BMJ 2024; 384 :e077310 doi:10.1136/bmj-2023-077310
(10) https://www.stopchildobesity.eu/wp-content/uploads/2022/12/WP3.pdf

****

Commission européenne
Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu